



Déclaration du SNUipp-FSU21

CAPD du 13 juin 2014

Madame la Directrice académique,

Le mouvement est un moment clé pour tous les enseignants qui participent chaque année à ce changement d'école ou de fonction qui déterminera souvent un choix professionnel ou un déroulé de carrière.

Il semblait en ce début d'année scolaire mieux engagé que ces dernières années : un calendrier anticipé qui prévoyait une saisie des vœux en dehors des vacances, une CAPD placée suffisamment tôt pour permettre les résultats des ajustements avant la fin de l'année, un groupe de travail sur le mouvement et des échanges avec les représentants des personnels devaient permettre un meilleur traitement de cette opération si laborieuse.

Mais la décision de report des opérations de carte scolaire par le ministère a perturbé le calendrier du mouvement ce qui n'a pas été sans conséquences pour vos services et nos collègues : travail dans l'urgence sur le répertoire des postes, ouverture du serveur en retard, période de saisie en grande partie pendant les congés, appels à candidatures sur postes à missions spécifiques partiels puis tardifs, phase d'ajustement dont les résultats ne seront connus que le jour de la sortie des classes... Ce pointage n'est pas exhaustif.

De nombreux départements sont déjà sortis de cette phase du mouvement et nous tenons à notifier notre mécontentement aujourd'hui en CAPD.

Conjugué à la réforme des rythmes dont nous continuons à dénoncer une mise en place sans un avis prépondérant des enseignants, ce mouvement place ceux-ci dans de nombreuses incertitudes : ils ont émis des vœux sur des écoles dont ils ne connaissent ni les horaires ni le fonctionnement. A la mi-juin, ces renseignements ne sont toujours pas disponibles.

Le système des zones géographiques continue de générer le mécontentement des collègues. D'une part parce que le listage obligatoire des 5 zones conduit à demander tout le département, d'autre part parce qu'il engendre des inégalités de plus en plus flagrantes. Déjà en mai 2012 nous déclarions que le mouvement était difficile pour de nombreux collègues. Cela s'est confirmé l'an passé et cette année ne connaît encore aucune amélioration. Comme cela était prévisible, d'année en année, les zones se trouvent saturées et les barèmes permettant d'y accéder augmentent considérablement... Aujourd'hui, avec 8 ou 9 années d'ancienneté les collègues se voient affectés à Beaune ou Semur.

Nous constatons donc une inéquité, car ces collègues seront affectés sur des postes éloignés de leur domicile avec des barèmes supérieurs à ceux qui se trouvent déjà dans des zones plus proches.

Le mécontentement est d'autant plus grand que vous refusez cette année encore, un classement des postes vacants dans chaque zone, ce qui se pratique dans de nombreux départements dont certains de l'académie. Nous persistons à dire que cette possibilité permettrait à chacun-e d'affirmer des choix clairs non interprétables, d'assurer la transparence et de faciliter grandement le travail des services. C'est une demande forte des personnels que nous relayons une fois de plus en accord unanime avec les autres organisations syndicales présentes aujourd'hui dans cette salle. Nous dénonçons aussi une harmonisation académique qui ne vaut que pour certaines règles du mouvement et selon des critères arbitraires ?

Par rapport à cette phase d'ajustement, nous demandons que la date de CAPD soit avancée afin que les collègues disposent d'un délai raisonnable pour contacter leurs futures écoles. D'autant que la mise en place des rythmes va générer une difficulté supplémentaire dans leur organisation personnelle surtout pour celles et ceux qui travailleront sur des rompus de temps partiels avec des horaires journées différents.

Nous rappelons aujourd'hui, notre opposition aux postes à missions spécifiques, à leur multiplication et encore plus aux nominations hors barème.

Nous avons d'ailleurs remarqué qu'une partie des collègues concernés n'avait pas été informée des changements que vous avez décidé d'opérer : ils ont participé au mouvement avec des vœux annulés !

Concernant les appels à candidatures, le calendrier n'a pas permis à tous les collègues de postuler : un premier appel a été fait avec des délais très courts, un second à quelques jours seulement de la fermeture du serveur, des fiches de postes ont été mises en ligne au fur et à mesure...

Concernant ces fiches de postes, il est d'ailleurs étonnant de découvrir pour une même fonction plusieurs fiches au contenu identique attachées à des circonscriptions différentes et de fait ne montrant absolument aucune différence dans le profil ! D'autres mériteraient une relecture attentive et toutes pourraient être déclinées avec une certaine unité...

Nous réitérons notre demande d'une CAPD « répercussions des mesures de carte scolaire sur les personnels » après la carte scolaire et avant le début du mouvement afin de pouvoir vérifier quels collègues sont victimes mais aussi établir clairement les règles de priorité pour certaines fonctions. Cela éviterait des discussions en questions diverses non abouties sur les conséquences et surtout permettrait que ces règles soient actées. Comment travailler correctement et veiller au respect des règles établies quand celles-ci sont remises en cause pendant le mouvement ?

Nous tenons vraiment, malgré toutes les difficultés, à remercier vos services pour le travail réalisé.

Autre point à l'autre du jour, les congés de formation professionnelle. Le nombre de demandes est toujours conséquent. Nous souhaitons qu'un maximum de collègues puisse obtenir satisfaction.

A propos de la hors classe, l'augmentation du contingent permet à plus de collègues d'en bénéficier mais elle laisse encore un grand nombre d'enseignants en particulier les retraitables sans possibilité d'accès. Le SNUipp s'est toujours positionné contre et en demande la suppression ainsi qu'un recyclage de la carrière avec comme indice terminal l'indice 783 et la progression de tous au rythme le plus rapide. La question des salaires est prégnante pour la majorité des collègues. Il est urgent qu'on revalorise la valeur du point d'indice, pour relever le niveau de vie de tous les actifs comme celui des retraités.

Par rapport aux retraitables, l'étude tardive du tableau en cette fin d'année n'est pas acceptable. En recevant un courrier qui leur indique qu'ils ont perdu leur poste et qu'ils seraient affectés aux ajustements, on les dissuade de prolonger. Pourtant, il était tout à fait possible de ne pas faire tourner leur poste et donc leur garantir un maintien sur leur affectation actuelle afin de leur permettre de prolonger s'ils-elles le souhaitent dans de bonnes conditions.

Nous nous opposons aussi au point supplémentaire qui sera attribué l'an prochain aux directeurs d'école, ce qui écartera d'autant plus les collègues qui n'occupent pas cette fonction. La reconnaissance des directeurs d'écoles passe par d'autres mesures et par un réel allègement de leur charge de travail.

Enfin, nous réitérons notre demande pour l'année prochaine que vos services fixent un calendrier pour les réunions institutionnelles qui ne soit pas sujet à des transformations et nous permette de définir nous aussi des dates fixes pour notre propre calendrier syndical.